

Les sortants des catégories A, B et C de Pôle emploi en 2018

Légère contraction du taux de sortie en emploi

649 000 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) sont sortis des listes de Pôle emploi en septembre 2018, soit 9,2 % des demandeurs d'emploi inscrits le mois précédent. La moitié des sortants occupaient un emploi au moment de leur sortie, soit un taux de sortie en emploi de 4,2 %, inférieur de 0,2 point à celui de septembre 2017.

68 % des emplois occupés par ces personnes sont durables : 38 % sont des CDI, les autres étant soit des contrats de 6 mois ou plus, soit des créations d'entreprise. 26 % de ces emplois sont à temps partiel.

20 % des sortants ayant repris un emploi salarié se déclarent peu ou pas satisfaits de leur emploi. Les principaux motifs de cette insatisfaction portent sur le type et la durée du contrat ainsi que sur la rémunération. 33 % des sortants continuent, trois mois après leur sortie des listes, de rechercher un emploi.

649 000 demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C (encadré 1) sont sortis des listes de Pôle emploi en septembre 2018 (1). L'enquête Sortants, réalisée annuellement par la Dares et Pôle emploi (encadré 2), permet de connaître les motifs réels de sortie de ces personnes ainsi que, le cas échéant, les caractéristiques de l'emploi qu'ils ont trouvé.

Légers replis du taux de sortie et du taux de sortie en emploi

À 9,2 %, le taux de sortie global des catégories A, B et C baisse de 0,2 point sur un an et de 2,0 points depuis septembre 2010 (graphique 1 ; tableau 1). Ce recul sur long terme est porté par les sorties en emploi (-1,0 point depuis 2010).

Entre septembre 2017 et septembre 2018, alors que le nombre total de sorties des listes de Pôle emploi baisse de 1,2 %, celui des sorties en emploi diminue de 1,9 %.

En ne considérant que les sorties de demandeurs d'emploi inscrits fin août en A, B ou C, le taux de sortie en emploi baisse légèrement sur un an (-0,2 point) à 4,2 % (encadré 1), mais il reste inférieur à son niveau de 2010 (5,3 %).

Certains demandeurs d'emploi, sortis des listes et en emploi en 2018, occupaient déjà cet emploi avant cette date. C'est le cas de 46 % des personnes qui exerçaient une activité réduite de faible intensité (catégorie B ; encadré 1) en août 2018 et de 64 % de celles qui exerçaient une activité réduite plus intense (catégorie C). 21 % des sortants de catégorie B et 35 % des sortants de catégorie C occupaient leur emploi depuis au moins trois mois au moment de leur sortie.

Le taux de sortie pour formation augmente de 0,3 point entre 2017 et 2018. Le nombre de sorties pour formation ou stage est en nette augmentation en 2018 (+17 % sur un an), avec le début du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) courant 2018, et une fin d'année 2017 plus en retrait suite à la fin du plan 500 000 formations [2].

Le taux de sortie pour fin d'activité, bien que stable sur les dernières années, recule sensiblement depuis 2007 ; cela s'explique notamment par la suppression du dispositif de dispense de recherche d'emploi (DRE) au 1^{er} janvier 2012 et par le décalage progressif des âges de départ à la retraite lié aux différentes réformes. En France métropolitaine, pour les personnes de 50 ans ou plus, ce taux est passé de 2,2 % en septembre 2007 à 0,7 % en 2018.

Enfin, 2,3 % des demandeurs d'emploi inscrits en A, B ou C en août 2018 ne l'étaient plus en septembre, sans que cela soit lié à l'un des motifs précités. Ils sont sortis de ces catégories suite à un défaut d'actualisation suivi d'une réinscription dans les 3 mois (1,2 %), à une radiation administrative (0,1 %), à un arrêt temporaire de recherche d'emploi (0,6 %), à un non-renouvellement accidentel ou volontaire de la demande (0,6 %), ou un autre motif (0,2 %). Par rapport à septembre 2010, le taux de sortie cumulé de ces six motifs de sortie recule de 1,9 point.

(1) Les données présentées ici pour les années 2017 et 2018 portent sur la France, départements et régions d'outre-mer compris (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte). Entre 2010 et 2016, elles couvrent le même champ hors Mayotte. L'inclusion de Mayotte dans le champ de l'enquête ne modifie que très marginalement les taux de sortie et la répartition des motifs de sortie.

Tableau 1

Nombre de sorties des catégories A, B, C et taux de sortie, par motif (mois de septembre)

En %, données brutes

	2007 (1)	2010	2017	2018	Évolution 2010 / 2018	Évolution 2017 / 2018
Sorties totales (en milliers).....	529,5	590,5	656,7	648,8		
Taux de sortie* global	14,2	11,2	9,4	9,2	-2,0	-0,2
Reprise d'emploi.....	7,4	5,3	4,4	4,2	-1,0	-0,2
Formation	2,1	1,6	1,7	2,0	0,3	0,3
Fin d'activité.....	0,4	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0
Arrêt de recherche d'emploi temporaire.....	1,0	0,8	0,6	0,6	-0,2	0,0
Non renouvellement motivé de la demande**	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,0
Non renouvellement accidentel de la demande**	0,5	0,6	0,5	0,4	-0,1	0,0
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	1,6	1,8	1,3	1,2	-0,6	-0,1
Radiation Administrative.....	0,3	0,2	0,1	0,1	-0,1	0,0
Autre motif de sortie.....	0,5	0,5	0,4	0,2	-0,3	-0,1

* Pour le calcul des taux, le champ est restreint aux demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C à la fin du mois d'août.

** Non suivi d'une réinscription dans les 3 mois.

Note : pour connaître la répartition des sorties par motif, consultez le tableau complémentaire 1 (en ligne sur le site de la Dares).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ; France.

(1) En 2007, les données ne portent que sur le champ de la France métropolitaine.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Plus de chances de sortir en emploi pour les jeunes et les hommes

En 2018, le taux de sortie en emploi des hommes diminue un peu moins que celui des femmes (-0,1 point et -0,2 point respectivement), accentuant un peu plus l'écart en défaveur des femmes, alors que ces deux taux étaient proches en 2010 (tableau 2). Dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), le taux de sortie en emploi se maintient à 2,3 % sur un an, un niveau toujours bien inférieur à celui de la métropole (4,4 %).

Le taux de sortie en emploi décroît nettement avec l'âge des demandeurs d'emploi (tableau 2). Toutefois, les écarts entre classes d'âge se réduisent légèrement en 2018 à cause de l'importante baisse du taux de sortie en emploi des moins de 25 ans (-0,6 point), alors qu'il varie modérément pour les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans (-0,1 point), et ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,1 point).

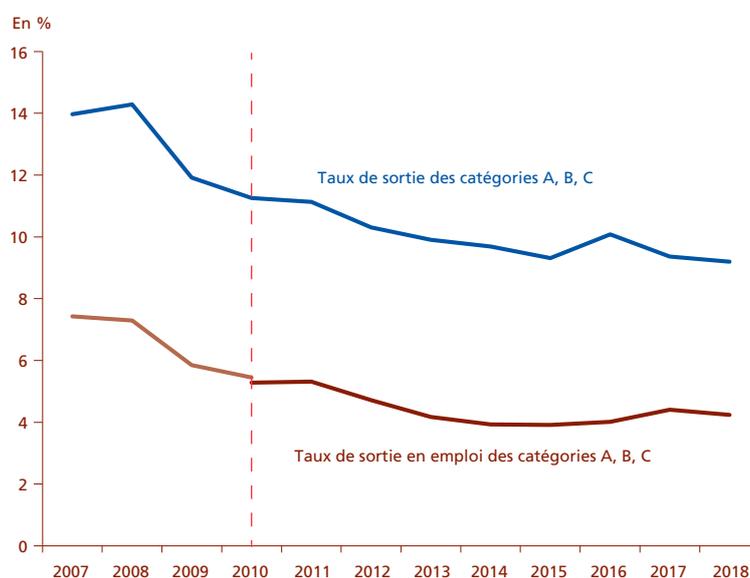
Les demandeurs d'emploi dits de longue durée (i.e. inscrits depuis un an au moins à Pôle emploi (2)) ont moins de chances de sortir des catégories A, B, C en emploi, avec un taux deux fois moins élevé que celui des demandeurs d'emploi inscrits plus récemment. Leur taux de sortie en emploi se replie sur un an de 0,3 point, tandis que celui des demandeurs d'emploi inscrits continûment depuis moins d'un an se maintient.

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi influence également le taux de sortie en emploi. Celui de demandeurs d'emploi de niveau Bac+2 ou plus est supérieur de 2,7 points à celui de ceux ayant seulement atteint le premier cycle d'enseignement secondaire. Cet écart se réduit néanmoins en 2018, puisque la baisse du taux de sortie en emploi est plus marquée pour les plus diplômés.

Certaines populations présentent structurellement des probabilités de sortie en emploi plus faibles. Ainsi, par rapport au taux de sortie en emploi de

Graphique 1

Taux de sortie et taux de sortie en emploi entre 2007 et 2018 (mois de septembre)



Note : en 2017, l'intégration de Mayotte dans les données mesurées sur la France n'a d'impact significatif ni sur le taux de sortie ni sur le taux de sortie en emploi. Avant 2010, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ne font pas partie du champ de l'enquête ; leur intégration a entraîné de légères ruptures de séries.

Lecture : 4,4 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en août 2018 sont sortis de ces catégories en occupant un emploi en septembre 2018 ; plus généralement, 9,4 % des inscrits en A, B et C sont sortis au cours de ce mois.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

l'ensemble de la population, celui des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est inférieur de 1,5 point (à 2,7 %), celui des demandeurs d'emploi relevant de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) l'est de 2,2 points (à 2,0 %), et celui des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) l'est de 3,1 points (à 1,1 %). Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux de sortie en emploi est de 3,2 %.

Encadré 1 - Définitions

Les parts et taux de sortie par motif

La **part des sorties** pour un motif donné rapporte le nombre de demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C au cours du mois de septembre pour ce motif, au nombre de demandeurs d'emploi sortis de ces catégories, tous motifs confondus, ce même mois.

Le **taux de sortie** pour un motif donné rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C à la fin du mois d'août et sortis pour ce motif au cours du mois de septembre, au nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans ces catégories à la fin du mois d'août.

Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont regroupés en différentes catégories à des fins d'analyse statistique (tableau A).

Tableau A

Définitions des catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Catégorie statistique	Définition
A	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi
B	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins dans le mois)
C	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures dans le mois)
D	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris ceux en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi
E	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (contrats aidés, créateurs d'entreprise)

68 % d'emplois durables

Dans 68 % des cas, les emplois occupés par les sortants des listes de Pôle emploi peuvent être qualifiés de « durables (3) » (tableau 3). Les contrats à durée indéterminée en représentent la plus grande part (39 % de l'ensemble des sorties en emploi), les autres emplois occupés étant des contrats de six mois ou plus – CDD (16 %), contrats aidés (4 %) –, des mises à son compte (6 %) et

des missions d'intérim longues (2 %). La part de l'emploi durable dans les sorties en emploi est stable sur un an.

La part des contrats aidés dans les emplois occupés par les sortants (5 %) continue sa baisse en 2018, perdant 3 points sur l'année [2].

87 % des sortants en emploi sont toujours en emploi trois mois après leur sortie. En particulier, 79 % occupent toujours le même emploi qu'au

Tableau 2

Taux de sortie en emploi selon les caractéristiques des sortants (mois de septembre)

En %, données brutes

	2010	2017	2018	Évolution 2010 / 2018 (en point)	Évolution 2017 / 2018 (en point)
Ensemble	5,3	4,4	4,2	-1,1	-0,2
Sexe					
Hommes	5,2	4,6	4,5	-0,7	-0,1
Femmes	5,3	4,2	4,0	-1,3	-0,2
Âge					
Moins de 25 ans	7,6	7,7	7,1	-0,5	-0,6
De 25 à 49 ans	5,3	4,7	4,6	-0,7	-0,1
50 ans ou plus	3,0	1,8	2,0	-1,0	0,2
Ancienneté en catégories A, B, C					
Moins d'un an	6,1	5,5	5,5	-0,6	0,0
Un an ou plus	3,9	3,1	2,8	-1,1	-0,3
Niveau de formation					
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	3,4	2,6	2,5	-0,9	-0,1
CAP-BEP	5,0	3,9	3,4	-1,6	-0,5
Baccalauréat	5,7	4,7	4,4	-1,3	-0,3
Bac+2 ou plus	7,0	5,8	5,2	-1,8	-0,6
Champ géographique					
Métropole	5,5	4,5	4,4	-1,1	-0,1
Drom	2,5	2,3	2,3	-0,2	0,0
Populations spécifiques					
Bénéficiaires du RSA	4,2	2,6	2,7	-1,5	0,1
Bénéficiaires de l'ASS	1,5	1,0	1,1	-0,4	0,1
Bénéficiaires de l'OETH	2,5	1,8	2,0	-0,5	0,2
Résidents en QPV	*	3,3	3,2	*	-0,1

* Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont entrés en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre ; France.

Lecture : 4,2 % des demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C en août 2018 se sont désinscrits et occupaient un emploi en septembre 2018.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

(3) Par « emploi durable », on entend un CDI, un autre type de contrat de travail d'une durée de six mois ou plus (CDD, contrat saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) ou une mise à son compte. Cela ne préjuge pas de la durée effective de l'emploi.

Tableau 3

Sorties en emploi par type de contrat et temps de travail, situation trois mois après la sortie

En %, données brutes

	2010	2017	2018	Évolution 2010 / 2018 (en point)	Évolution 2017 / 2018 (en point)
Type de contrat					
CDI*	33	38	39	6	1
CDD*, contrat saisonnier, vacation	36	33	33	-3	0
Intérim	13	16	16	3	0
Contrat aidé	11	8	5	-6	-3
À son compte	6	5	6	0	1
Autre	1	1	1	0	0
Ensemble	100	100	100		
Emploi durable**	65	68	68	3	0
Maintien dans l'emploi***	84	88	87	3	-1
Maintien dans le même emploi	73	80	79	6	-1
Temps partiel	28	26	26	-2	0

* Hors contrats aidés.

** CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

*** Situation d'emploi trois mois après la sortie en emploi.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi ; France.

Lecture : 26 % des demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2018 occupent cet emploi à temps partiel.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

moment de leur sortie. Pour 8 % des sortants en emploi, l'emploi qu'ils occupaient en septembre a été interrompu avant la date prévue (4).

La part des contrats durables est plus élevée chez les femmes et chez les seniors (tableau 4), en lien notamment avec des proportions plus importantes de CDI et de CDD, les hommes et les jeunes étant, quant à eux, nettement plus souvent en intérim. La durabilité des emplois de ces deux populations se retrouve également en considérant leur maintien dans l'emploi trois mois après la sortie des listes. En effet, la part des sortants qui sont toujours en emploi trois mois plus tard reste plus importante chez les femmes et les seniors.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sortent moins souvent en emploi que les autres inscrits. Toutefois, les emplois qu'ils retrouvent sont plus fréquemment durables, et plus particulièrement des CDI. Les contrats sont aussi plus souvent durables chez les diplômés du supérieur, l'intérim étant au contraire nettement moins mobilisé par ces diplômés (9 %, contre 20 % pour les non-diplômés).

Toutes choses égales par ailleurs (5), la probabilité que l'emploi occupé par un sortant de catégories A, B et C en emploi, en 2018, soit durable augmente avec l'âge et l'ancienneté dans ces catégories.

Tableau 4

Emplois des sortants par type de contrat et temps de travail, selon les caractéristiques des sortants

En %, données brutes

	Type de contrat					Emploi durable **	Maintien dans l'emploi ***	Temps partiel ****
	CDI*	CDD, contrats saisonniers, vacations*	Intérim	Contrat aidé	À son compte			
Ensemble	39	33	16	5	6	68	87	26
Sexe								
Homme	37	30	22	4	7	64	85	17
Femme	42	37	9	5	5	73	89	36
Âge								
Moins de 25 ans	31	41	21	4	2	56	81	27
De 25 à 49 ans	41	32	15	4	7	71	89	25
50 ans ou plus	48	28	8	7	7	78	91	33
Ancienneté en catégories A, B, C								
Moins d'un an	37	36	17	5	5	65	86	26
Un an ou plus	47	28	13	4	8	76	91	26
Niveau de formation								
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	35	31	20	8	5	62	81	34
BEP-CAP	39	29	22	6	4	62	83	27
Baccalauréat	38	34	18	4	5	64	87	25
Bac+2 ou plus	43	37	9	3	8	78	92	25

* Hors contrats aidés.

** CDI, contrats de 6 mois ou plus (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) et mises à son compte.

*** Situation d'emploi trois mois après la sortie en emploi.

**** Moins de 35 heures par semaine.

Lecture : 42 % des contrats signés par des femmes sorties en emploi en 2018 sont des contrats à durée indéterminée.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

(4) Ou bien le CDI en cours en septembre a été rompu.

(5) Les résultats « toutes choses égales par ailleurs » permettent ici d'analyser l'effet de chacune des caractéristiques individuelles (sexe, âge, ancienneté sur les listes, indemnisation chômage, diplôme, région, domaine professionnel du métier recherché) sur la probabilité que l'emploi occupé à la sortie des listes soit durable, les autres caractéristiques étant fixées.

36 % d'emplois à temps partiel chez les femmes

26 % des emplois occupés par les demandeurs d'emploi sortis en emploi des catégories A, B et C en 2018 sont à temps partiel (tableau 5), une part quasi stable depuis 2010, dont seulement 36 % correspondent à un temps partiel choisi. 53 % privilégieraient même un temps plein.

Les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (36 % contre 17 % pour les hommes), dans des proportions stables par rapport aux années précédentes. Si les sortants de 50 ans ou plus en emploi sont plus souvent à temps partiel (33 % en 2018), cette part diminue de 4 points sur un an et se rapproche ainsi du reste de la population. Dans les Drom, la part des emplois à temps partiel atteint 40 %, et les personnes les moins qualifiées sont également plus rarement à temps plein (34 % de temps partiel parmi les sortants en emploi avec un niveau CEP ou 1^{er} cycle).

Davantage d'emplois en horaires atypiques

Parmi les sortants en emploi de 2018, 14 % ont eu à travailler entre minuit et cinq heures du matin, dont la moitié de façon régulière (tableau 6). En comparaison, cet horaire ne concerne que 9,1 % des salariés au cours d'un mois 2017 (6) [3]. Les hommes y sont particulièrement exposés, travaillant de nuit deux fois plus fréquemment que les femmes. Les moins de 25 ans sont également plus exposés à ces conditions de travail, tandis que les diplômés du supérieur le sont moins.

48 % des sortants en emploi déclarent avoir eu à travailler le samedi, dont la moitié de manière régulière (35 % de l'ensemble des salariés travaillent au moins occasionnellement le samedi [3]), et 26 % déclarent avoir eu à travailler le dimanche, 9 % régulièrement (contre 19 % dans l'ensemble de la population). Les jeunes et les peu diplômés sont là encore plus susceptibles de travailler le week-end.

Baisse légère de la part emplois dans le secteur public

Les entreprises privées (hors intérim) sont les principaux employeurs des sortants en emploi en 2018 : comme en 2017, elles en emploient 42 %, une part en forte hausse par rapport à 2010 (+10 points ; tableau 7) [4]. Le secteur public emploie moins de sortants que l'année précédente, une baisse s'expliquant en partie par la réduction du nombre de contrats aidés, et qui prolonge une baisse tendancielle depuis 2010. La part des associations parmi les sorties en emploi reste stable à 7 %.

Lorsque les créateurs et repreneurs d'entreprise sont interrogés sur leurs motivations à se mettre à

Tableau 5

Temps de travail selon le sexe des sortants en emploi

En %, données brutes

	Temps partiel*	Dont...		
		... temps partiel subi	... temps partiel insuffisant**	... temps partiel choisi
Hommes.....	17	60	8	32
Femmes.....	36	50	13	38
Ensemble	26	53	11	36

* Moins de 35 heures par semaine.

** La personne aimerait travailler davantage, mais ne souhaite pas de temps plein.

Lecture : 36 % des femmes sorties en emploi sont à temps partiel, et 50 % de celles-ci auraient souhaité travailler à temps plein.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2018 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants

Tableau 6

Horaires de travail atypiques des sortants en emploi

En %, données brutes

	Travail de nuit*	Travail le samedi	Travail le dimanche
Ensemble	14	48	26
Sexe			
Homme	20	49	25
Femme	9	47	28
Âge			
Moins de 25 ans.....	17	57	32
De 25 à 49 ans	14	46	25
50 ans ou plus.....	9	42	22
Ancienneté en catégories A, B, C			
Moins d'un an.....	15	49	27
Un an ou plus	14	48	26
Niveau de formation			
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire ...	16	50	25
BEP-CAP	17	51	26
Baccalauréat	17	55	30
Bac+2 ou plus	11	42	24

* Moins de 35 heures par semaine.

** La personne aimerait travailler davantage, mais ne souhaite pas de temps plein.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2018 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants

leur compte, 67 % décrivent un projet qu'ils avaient depuis longtemps et 28 % évoquent un choix par défaut, parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi salarié dans leur secteur ou correspondant à leurs compétences.

Parmi les sortants en emploi, les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public (22 %, contre 11 % ; tableau 8), dans une association (8 % contre 5 %) ou pour un particulier employeur (7 % contre 1 %). Inversement, les hommes sont plus fréquemment employés par des entreprises privées, en particulier dans l'intérim, ou se mettent plus souvent à leur compte.

Les emplois occupés par les sortants les plus diplômés le sont le plus fréquemment dans les entreprises hors intérim ainsi que dans le secteur public ; les jeunes et les peu diplômés sont pour leur part plus souvent employés par des entreprises d'intérim ou des indépendants, et ils créent moins souvent leur entreprise. Quant aux 50 ans ou plus, ils occupent plus souvent que les autres tranches d'âge un emploi chez un particulier ou dans une association.

Tableau 7

Type d'employeur des sortants en emploi

En %, données brutes

Type d'employeur	2010	2017	2018	Évolution 2010 / 2018 (en point)	Évolution 2017 / 2018 (en point)
Une entreprise privée (hors intérim).....	32	42	42	10	0
Une entreprise d'intérim	14	15	15	1	0
Un indépendant*	12	9	9	-3	0
Un particulier.....	6	4	4	-2	0
Une association	7	7	7	0	0
L'État, une collectivité locale, une entreprise publique.....	22	18	16	-6	-2
Vous-même	6	5	6	0	1
Non précisé.....	1	1	1	0	0
Ensemble	100	100	100		

* Artisan/commerçant, profession libérale, exploitant agricole.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi au cours du mois de septembre ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants

Tableau 8

Sorties en emploi par type d'employeur selon les caractéristiques des sortants

En %, données brutes

	Entreprise privée	Entreprise d'intérim	Indépendant	Particulier	Association	État, collectivité locale, entreprise publique	À son compte	Autre
Ensemble	42	15	9	4	7	16	6	1
Sexe								
Homme	44	21	10	1	5	11	7	1
Femme	40	9	9	7	8	22	4	1
Âge								
Moins de 25 ans.....	44	20	11	2	6	14	2	1
De 25 à 49 ans	41	15	9	4	7	17	7	1
50 ans ou plus.....	42	9	8	8	9	16	7	1
Ancienneté en catégories A, B, C								
Moins d'un an.....	42	16	10	4	7	16	5	1
Un an ou plus	41	13	8	5	7	19	8	1
Niveau de formation								
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	34	21	10	9	8	12	5	2
BEP-CAP	37	21	12	5	5	14	4	1
Baccalauréat	41	18	12	3	6	14	5	1
Bac+2 ou plus	47	8	6	2	8	21	8	0

Lecture : en 2018, 45 % des moins de 25 ans sortis des listes de Pôle emploi occupent un emploi dans le secteur privé.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2018 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Le réseau professionnel et personnel comme principal canal de recrutement

En 2018, les relations personnelles ou professionnelles (30 %) et les candidatures spontanées (22 %) sont les deux principaux canaux par lesquels les enquêtés déclarent avoir trouvé leur emploi (tableau 9). Les organismes du service public de l'emploi (Pôle emploi et les autres organismes d'accompagnement) ne sont cités qu'en quatrième position (13 %), au même niveau que les agences d'intérim et derrière les petites annonces et internet (14 %). Pôle emploi est un canal de recrutement particulièrement important pour les bénéficiaires de contrats aidés : 35 % des sortants en contrat aidé déclarent avoir trouvé cet emploi par Pôle emploi, une proportion deux fois et demie plus importante que pour l'ensemble des sortants.

Les hommes recourent bien plus fréquemment que les femmes aux agences d'intérim (18 % contre 7 %). *A contrario*, les femmes procèdent

plus souvent par candidatures spontanées (26 % contre 18 %) et s'adressent davantage aux services de Pôle emploi (11 % contre 7 %). Les canaux de recrutement des plus jeunes et des demandeurs d'emploi d'âge intermédiaire sont assez semblables. Les seniors font plus appel à leurs réseaux personnel et professionnel mais se tournent moins vers l'intérim, les petites annonces ou internet.

Un déménagement pour 10 % des sortants en emploi

En 2018, 10 % des sortants en emploi déclarent avoir été obligés de déménager pour travailler. Ces mobilités concernent plus les jeunes que les seniors (11 % des moins de 25 ans, contre 6 % des plus de 50 ans). Les hommes (11 %, contre 8 % des femmes) et les diplômés du supérieur (13 % pour les bac+2 ou plus) déménagent plus souvent pour prendre un emploi.

Tableau 9
Canaux ayant conduit au recrutement des sortants en emploi

En %, données brutes

	Réseau professionnel et personnel*	Candidature spontanée	Pôle emploi**	Autres organismes en charge de l'accompagnement***	Agence d'intérim	Petites annonces, internet (hors Pôle emploi)	Création d'entreprise	Autre****	Ensemble
Ensemble	30	22	9	4	13	14	6	3	100
Sexe									
Homme	31	18	7	4	18	12	7	2	100
Femme	29	26	11	4	7	15	4	4	100
Âge									
Moins de 25 ans.....	29	24	8	4	15	14	2	4	100
De 25 à 49 ans	30	21	9	3	13	14	7	3	100
50 ans ou plus.....	35	22	11	5	8	10	7	3	100
Ancienneté en catégories A, B, C.....									
Moins d'un an	31	21	9	4	12	14	5	4	100
Un an ou plus.....	28	23	10	3	14	13	8	2	100
Niveau de formation									
CEP – 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire.....	35	21	8	5	16	8	5	3	100
BEP-CAP	30	24	10	3	18	8	4	2	100
Baccalauréat.....	30	24	9	3	14	11	5	4	100
Bac+2 ou plus.....	29	19	9	4	7	20	8	3	100

* Dont école / association d'anciens élèves.

** Y compris site internet, borne interactive et conseiller.

*** Cabinet de reclassement, mission locale, Apec, Cap emploi, mairie.

**** Salon professionnel, association de quartier, formation, concours, autres.

Lecture : en 2018, 35 % des 50 ans ou plus sortis des listes de Pôle emploi ont utilisé leur réseau professionnel et personnel pour se faire recruter.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en emploi en septembre 2018 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants

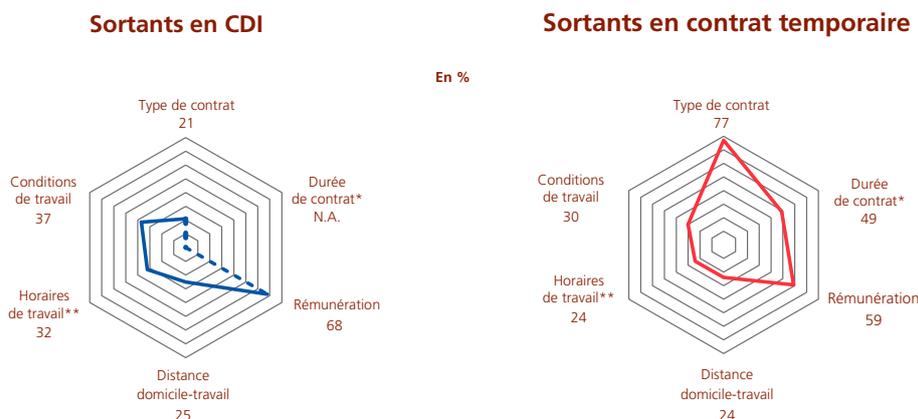
20 % d'insatisfaits de leur emploi

20 % des répondants se déclarent globalement insatisfaits de leur emploi (7). La proportion d'insatisfaits est semblable entre les hommes et les femmes, mais les moins de 25 ans sont un peu plus fréquemment insatisfaits de leur emploi (23 % d'insatisfaction), de même que les sortants des Drom (24 %). Les sortants en contrat d'intérim sont plus insatisfaits (26 %), alors que les sortants en emploi durable le sont moins (17 % d'insatisfaits).

Les motifs d'insatisfaction avancés sont principalement liés à la rémunération et au contrat (graphique 2). Trois enquêtés insatisfaits sur cinq évoquent le montant de leur rémunération, et 55 % leur type de contrat : pour 75 % des sortants en CDD et 78 % des intérimaires, le type de contrat ne correspond pas à leurs attentes. Cette part n'est que de 20 % pour les sortants en CDI, pour qui les principaux motifs d'insatisfaction sont la rémunération (65 %, contre 60 % de l'ensemble des insatisfaits), et les conditions de travail (8)

Graphique 2a et 2b

Motifs d'insatisfaction exprimés par les sortants en emploi salarié se déclarant insatisfaits de leur emploi, selon le type de contrat (CDI ou non-CDI)



* Cette modalité n'est pas proposée aux personnes en CDI, puisqu'un CDI n'a pas de durée.

** Hors salariés à temps plein (35 heures ou plus)

Lecture : Parmi les 20 % de sortants en emploi insatisfaits de leur emploi, 55 % évoquent leur type de contrat comme motif d'insatisfaction. 47 % de ces insatisfaits, quand ils ne sont pas en CDI, évoquent la durée de leur contrat.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C ; France.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

(7) Il s'agit des réponses à la question « Par rapport à ce que vous recherchez, considérez-vous que l'emploi que vous occupiez en septembre répondait globalement à vos attentes ? ».

(8) Par conditions de travail, on entend les questions de pénibilité, d'ambiance de travail, etc.

(35 %, 31 % dans l'ensemble). Parmi les sortants à temps partiel, ceux qui se déclarent insatisfaits évoquent pour 33 % leurs horaires de travail. Ce motif est aussi plus fréquent dans les Drom (41 %), alors que les sortants de métropole évoquent plus souvent des problèmes de conditions de travail (32 % en métropole, 22 % dans les Drom).

Ce maintien des recherches est fortement corrélé à l'insatisfaction quant à l'emploi qu'ils occupent : parmi ceux qui se déclarent insatisfaits, ils sont 58 % à maintenir leurs recherches, contre 26 % de ceux qui se déclarent satisfaits.

Poursuite de la recherche d'emploi pour 33 % des sortants en emploi

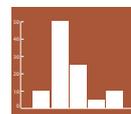
33 % des sortants en emploi déclarent avoir continué à chercher un emploi après leur sortie.

Guillaume BAGEIN (Dares).

Pour en savoir plus

- [1] Bagein G. (2019), « Les sortants des catégories A, B et C de Pôle emploi en 2017. Légère remontée du taux de sortie en emploi. », *Dares Résultats* n° 048, octobre.
- [2] Bellit S., Firquet S., Guillon V., Mourlot L., Rey M. (2018), « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 3^e trimestre 2018. Poursuite de la baisse du nombre de personnes en contrat aidé », *Dares Indicateurs* n° 062, décembre.
- [3] Daniel C., Létroublon C. (2018), « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 030, juin
- [4] Minni C. et alii, (2019), « Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi du fait de l'intérim et moindre baisse du chômage », *Dares Analyses*, n° 030, juillet.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



DARES RÉSULTATS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

@ Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr

Encadré 2 – L'enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi

Motivation de l'enquête

Pôle emploi et la Dares mènent, depuis le 2^e trimestre 2001, une enquête auprès de demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C (encadré 1), afin de mieux connaître leurs motifs réels de sortie et, lorsque le sortant occupe un emploi, les caractéristiques de ce dernier. En effet, les données administratives issues de la gestion des listes par Pôle emploi (statistique du marché du travail, STMT) enregistrent les motifs de sortie tels que connus par Pôle emploi. Or, certains demandeurs d'emploi ayant repris une activité ne le signalent pas : leur sortie est alors souvent enregistrée administrativement comme due à un défaut d'actualisation de leur situation ou à une radiation administrative. Ainsi, en 2018, 54 % des personnes sorties pour défaut d'actualisation de leur situation et 30 % de celles sorties pour radiation administrative occupent en fait un emploi au moment de leur sortie. Par ailleurs, en cas de reprise d'emploi, les données administratives ne fournissent aucune information sur les caractéristiques de l'emploi retrouvé.

Méthodologie

L'enquête porte sur les sortants des catégories A, B, C un mois donné, même pour une courte durée. À leur sortie de catégorie A, B ou C, certains ne sont plus inscrits à Pôle emploi ; d'autres le sont encore mais en catégorie D (formation, maladie) ou E (emplois aidés, créateurs d'entreprise). Inversement, les changements entre les catégories A, B, C ne sont pas considérés comme des sorties. Le champ de l'enquête ne comprend que les personnes susceptibles d'avoir occupé un emploi au moment de leur sortie. Sont ainsi interrogées les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, qui sont sorties à la suite d'un défaut d'actualisation ou d'une radiation administrative, ou encore celles dont le motif de sortie déclaré est imprécis.

En 2018, environ 11 000 personnes sorties des catégories A, B, C de Pôle emploi en septembre ont été interrogées en France métropolitaine et 2 000 dans les départements et régions d'outre-mer (1) (Drom). Cette interrogation a eu lieu trois mois après leur sortie, entre fin novembre et mi-décembre.

Les années précédentes, l'enquête avait lieu quatre fois par an, et portait sur les sortants de mars, juin, septembre et décembre. En 2016, l'échantillon comprenait 7 000 enquêtés en métropole et 700 dans les Drom à chaque interrogation. Depuis 2017, l'enquête devenant annuelle, les résultats présentés ne sont pas directement représentatifs de l'année entière, les effets saisonniers ne pouvant plus être corrigés. Pour plus d'informations sur le sujet, se reporter à l'encadré 3 de la publication sur l'enquête de 2017 [1].

La part des sorties en emploi en France en septembre 2018 est estimée avec une précision à 95 % de +/- 0,8 point et le taux de sortie en emploi avec une précision de +/- 0,06 point.

Reconstruction des motifs et mesure des sorties en emploi

Les motifs de sortie (tableau A) sont reconstitués à partir de deux sources : l'enquête Sortants pour les personnes relevant du champ de l'enquête, *via* une question sur ce qui a occasionné leur sortie et leur situation d'emploi à leur sortie, et la STMT pour les personnes dont le motif administratif de sortie est suffisamment explicite et ne peut pas correspondre à une sortie en emploi (formation, fin d'activité...).

Tableau B

Définition des motifs de sortie de pôle Emploi

Motif réel	Définition
En emploi	Occupation d'un emploi au moment de la sortie
Formation	Entrée en formation
Fin d'activité	Départ en retraite
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	Maladie, invalidité, maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire, service civique
Non-renouvellement volontaire de la demande*	Plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit, promesse d'embauche non concrétisée
Non-renouvellement accidentel de la demande*	Oubli de s'actualiser, ignorance sur le fait qu'il fallait s'actualiser, problème de télé-actualisation
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	Oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription dans les trois mois
Radiation administrative	Radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi
Autre motif	Décès, prison, déménagement, problème de carte de séjour, refus, autres

* Non suivi d'une réinscription sur les listes de Pôle emploi dans les trois mois.

Sont considérés comme « sortis en emploi » les demandeurs d'emploi qui déclarent être sortis pour cette raison ou déclarent être sortis pour certains autres motifs (2) et sont en emploi le mois de la sortie.

Les sorties en emploi mesurées par l'enquête peuvent ainsi correspondre à des sorties de liste, mais aussi à des bascules vers la catégorie E (contrat aidé ou création d'entreprise). Lors de sa sortie en emploi, le demandeur d'emploi peut avoir débuté un nouvel emploi ou se maintenir en emploi, par exemple dans le cas d'une personne en activité réduite qui cesse d'actualiser sa situation (3).

Inversement, certaines situations de reprise d'emploi ne sont pas mesurées par l'enquête, car elles ne correspondent pas à des sorties de catégorie A, B ou C. C'est le cas par exemple d'un demandeur d'emploi reprenant un emploi à l'issue de sa formation (sortie de catégorie D, sans passage par la catégorie A) ou d'un demandeur d'emploi en catégorie A passant en activité réduite (catégorie B ou C).

(1) Les Drom ont été introduits dans le champ de l'enquête en 2010, sauf Mayotte, introduite en 2017. L'introduction de Mayotte dans le champ n'a pas modifié les résultats agrégés de l'étude.

(2) Ces motifs sont : « n'est plus indemnisé », « ne cherche plus d'emploi », « a une promesse d'embauche », « ne souhaitait plus être inscrit, découragé », « a oublié de s'actualiser », « pensait être toujours inscrit », « radiation administrative » ou « autre ».

(3) Parmi les sortants en emploi en septembre 2018, 60 % déclarent avoir débuté cet emploi ce mois-là, 4 % ne l'ont pas encore débuté et 36 % l'occupaient déjà durant leur inscription (dont 18 % depuis plus de trois mois).